



Politique du Prix Ivor Carvalho

Approuvée par le conseil d'administration le 9 février 2018

1. Historique du prix

Créé en 2013, ce prix est décerné en guise de reconnaissance à une personne ou une organisation qui se bat pour apporter des changements dans le système d'immigration au meilleur des intérêts des immigrants.

Ivor Carvalho, un membre actif de l'ACCPI depuis sa fondation, était pleinement engagé dans les activités de lobbying. Il était par ailleurs directeur du chapitre de l'Ontario de l'ACCPI et participait aux activités nationales. Ivor se dédiait foncièrement à l'éradication des barrières socio-économiques entravant les nouveaux immigrants, veillant à ce qu'ils jouissent des mêmes droits que les autres Canadiens. Écrivain éloquent, activiste dévoué et défenseur de la quintessence des valeurs canadiennes, sa vie a été tragiquement écourtée la veille de la Conférence nationale d'Éducation (maintenant la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration) en 2012, à Montréal.

2. Processus de nomination et sélection

L'ACCPI décerne chaque année le Prix Ivor Carvalho à la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration (CNCI). Le processus de nomination est ouvert quatre à six mois avant l'ouverture de la conférence. Le conseil des présidents sortants de l'ACCPI est l'organe responsable d'examiner les nominations et de vérifier qu'elles satisfont aux critères de qualification. Il recommande aussi au conseil d'administration le candidat le plus légitime devant remporter le prix.

Le conseil des présidents sortants peut décider de ne pas décerner le prix si la majorité des membres dudit conseil juge de ne pas le décerner. Il fait la recommandation au conseil d'administration de ne pas le décerner.

3. Critères de sélection

Le prix est décerné aux organisations et aux personnes qui ont apporté une contribution remarquable à la défense de l'immigration et/ou une assistance remarquable aux nouveaux immigrants.

Les critères de sélection sont les suivants :

(i) Impact sur la législation ou les législateurs : mesures qui ont fait avancer les questions d'immigration défendues dans les politiques de l'ACCPI, ont apporté leur soutien et/ou ont contribué à susciter chez les législateurs un nouvel élan de sensibilisation.

(ii) Sensibilisation et mobilisation : mesures ayant contribué à sensibiliser et à mobiliser des groupes communautaires ou des membres d'une communauté.

(iii) Sensibilisation du public : mesures qui ont contribué à sensibiliser les responsables d'État chargés des politiques, mais aussi les médias et/ou le grand public, sur une ou des questions afférentes à une législation spécifique.